



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

194, rue Bellerive

Règlement 1003 concernant la démolition d'immeubles

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées qu'une demande d'autorisation de démolition de l'immeuble situé au **194, rue Bellerive** a été déposée à la Ville de Rosemère, conformément au Règlement 1003 concernant la démolition d'immeubles, et que le Conseil municipal étudiera cette demande lors d'une séance publique qui se tiendra à l'hôtel de ville, au 100, rue Charbonneau, le **lundi 8 mai 2023, à 18 h**.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition d'un bâtiment doit, dans les 10 jours qui suivent la publication de l'avis ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier à l'adresse greffe@ville.rosemere.qc.ca.

Toute opposition doit donc être reçue au plus tard le 8 mai 2023 à 9 h, au 100, rue Charbonneau, Rosemère, Québec J7A 3W1.

Pour toute demande d'information additionnelle, veuillez communiquer avec le service permis et inspections, au numéro de téléphone suivant : 450 621-3500 poste 1238.

FAIT À ROSEMÈRE CE 26 AVRIL 2023.

MARILYN VIGNEAULT, INSPECTRICE EN BÂTIMENT
SERVICE DES PERMIS ET INSPECTIONS